Procès-verbal de la réunion du jeudi 25 avril 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Nolléval, à dix-neuf heures conformément à la convocation du 8 avril et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membres en exercice : 81. Délégués présents : 54 Pouvoirs : 7

Secrétaire de séance : Bruno Nottias.

Etaient présents :
Ms et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Vieubled B. Duclos E. Canu J.N Patris P. Mainemarre N. Lejeune M. Decoudre J. Godebout F. Lesueur C. Bonino M. Asselin F. Turban P. Guesdon D. Hagnéré C. Picard E. Méry I. Larchevèque F. Delafontaine B. Legendre F. Blondé J. Baguet V. Cailleux M. Godin J. Duval A. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Devin R. Mallet E. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Rimbert C. Sagot J. Coutard G. Lefebvre C. Ducrocq C. Elie C. Degry D. Dupard R. Dion P. Ovart B. Duflos J.Y. Thillard M.B. Dumouchel J.C. Hermand T. Garcia C.

Absents excusés : E. Broux.

Excuses et pouvoirs :
- M. Denjean excusé, pouvoir à F. Legendre
- M.F. Devillerval excusé, pouvoir à N. Mainemarre
- B. Caillaud excusé, pouvoir à F. Godebout
- F.M Noël excusé, pouvoir à C. Ducrocq
- J.L Pain excusé, pouvoir à P. Turban
- J. Buquet excusé, pouvoir à J.Y Duflos
- C. Cumont excusé, pouvoir à R. Devin.

M. le président, s'assure que le quorum est atteint et débute la séance en remerciant Monsieur le Maire de Nolléval, pour son accueil.

M. Picard laisse la parole à Mme Agnès Méry qui présente le dispositif « SENIORS SENIORS » qui est la 1ère plate-forme numérique de partage et d'échange de services entre séniors d'une même zone géographique. Cette application a été créée pour améliorer le quotidien des séniors qui sont 22 millions en France, ceci afin de lutter contre l'isolement et également permettre le maintien à domicile. Grâce à cette application, les séniors peuvent accéder à 6 services clés dans leur vie de tous les jours : les animaux, les courses, les déplacements, les loisirs, le sport, le numérique. Cette application a été lancée à Caen en septembre 2018.
M. Turban demande si cette application fonctionne forcément par l'intermédiaire d'une collectivité.
Mme Méry lui répond que c'est un service porté par les communes, ou communautés de communes et gratuit pour les utilisateurs.
Mme Legendre demande le coût pour la collectivité.
Mme Méry répond que le coût pour la collectivité est de 12 000€TTC incluant l'application, le déploiement, les outils de communication, l'analyse et les remontées des utilisateurs.
M. Picard ajoute qu'il souhaitait que cette présentation soit faite parce qu'il pense que c'est un outil intéressant qui peut répondre à une situation d'isolement que certains séniors subissent dans un environnement rural, afin de partager des loisirs, créer un lien social. Cette proposition d'adhésion pourrait être présentée lors d'un prochain conseil.
M. Dion demande si le site est sécurisé, et s'il n'y a pas un risque d'insécurité.
M. Picard répond que c'est là tout l'intérêt de passer par un professionnel qui se charge des problématiques liés au piratage informatique et salue le travail d'une entreprise normande innovante.

M. Turban essaie d'imaginer le fonctionnement et souhaite que lui soit adressée une vraie démonstration.

M. Picard propose aux élus d'aborder l'ordre du jour en soumettant le procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité par les membres présents.
Mme Legendre demande que les noms des élus qui s'opposent ou s'abstiennent lors d'un vote soient mentionnés au compte-rendu.
M. Picard demande aux élus leur accord pour reporter les noms des élus qui s'abstiennent ou s'opposent lors d'un vote. M. Legay pense qu'il faudra prévoir du temps pour notifier cela.
Les élus sont d'accord à l'unanimité.

Autorisation de lancer un M.A.P.A pour l'acquisition de 6 bennes

M. Picard laisse la parole à M. Devin qui présente une délibération pour autoriser le président à lancer un M.A.P.A (marché à procédure adaptée) pour l'acquisition de 6 bennes de 36 à 40 m3 renforcées servant au chargement et au transfert des déchets verts. C'est un renouvellement qui se fait régulièrement. Dépense estimée à environ 41 000€TTC. Cette dépense a été prévue au budget primitif 2019 du SIEOM.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Renouvellement de l'adhésion à l'A.D.M 76

Une délibération doit être enregistrée pour autoriser le président à renouveler l'adhésion à l'A.D.M 76 pour l'année 2019, moyennant une contribution de 1714 € sur la base d'une population de référence de 30 769 habitants. Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer l'avenant avec Sun-Médica pour acter l'augmentation des tarifs pour les installations des téléalarmes.

Une délibération doit être enregistrée pour autoriser le président à signer l'avenant de la convention signée en 2013 avec Sun-Médica pour les installations et les dépannages des téléalarmes. Cette entreprise revoit cette année, à la date anniversaire du contrat, ses tarifs :

- Dépannage : 13,50€ H.T. (au lieu de 12,54€ H.T, actuellement)
- Installation : 26,00€ H.T. (au lieu de 25,08€ H.T, actuellement).

La société n'a jamais augmenté ses tarifs depuis la signature de la convention. Cette augmentation prendra effet, au 1er Mai 2019.

M. Defromerie demande où en est le projet d'harmoniser le service à tout le territoire.

M. Picard répond qu'il était important de pouvoir proposer des deux systèmes existants à tout le territoire communautaire en élargissant sur le territoire Ex Monts et l'Andelle. Ce qui est le cas maintenant. La collectivité restera avec les contrats actuels le temps d'étudier d'autres possibilités pour le territoire.

M. Turban demande si la collectivité est « dans les clous » en termes de dépense (appel d'offres).

M. Picard répond que la dépense ne dépasse pas le seuil des marchés et que la recette est récupérée par le biais d'une régie. Pour le dispositif « présence verte », il est géré par une association Forgionne.

M. Picard pense qu'il faut garder les deux systèmes qui fonctionnent bien et qui sont facturés en fonction du service apporté, c'est un service indispensable sur le territoire et il est intéressant de laisser le choix entre deux services et tarifs différents.

M. Duclos demande si le tarif de location trimestriel sera augmenté.

M. Picard répond qu'il n'y aura pas d'augmentation prévue pour les usagers.

M. Dupard informe les élus que Présence verte démarche actuellement les communes du territoire.

Mme Legendre demande la durée de la convention.

M. Picard lui répond que la convention était signée pour 4 ans initialement et qu'elle est reconduite tacitement chaque année.

M. Dion dit qu'il serait intéressant de faire de l'information à la population sur ces dispositifs.

Le conseil délibère à l'unanimité pour reconduire cette convention.

Décision modificative n°01/2019 sur le budget principal

Les services de la trésorerie ont versé par erreur à la Communauté de Communes, la somme de 133 206 € en janvier 2018, au titre des centimes du mois de janvier 2018.
Cette somme revient à la Commune de Forges-les-Eaux.
Il faut donc que notre collectivité annule le titre concerné par l'émission d'un mandat au compte 673 « titre annulé » ; cet article devant être abondé par une écriture budgétaire.
D'autre part, au regard des notifications reçues récemment au titre des bases prévisionnelles 2019 et des produits des taxes directes locales, il est proposé la Décision Modificative suivante sur le budget principal. Cette décision s'équilibre en dépense et en recette et n'a donc pas d'incidence financière sur le budget.

Dépenses de fonctionnement	Recette de fonctionnement
Article 615221 : -224 677€	Article 73114 + 403 €
Article 673 : + 133 206€	Article 73112 + 5 154€
	Article 73111 – 97 028€
Total : 91 471 €	Total : 91 471 €

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Approbation du règlement intérieur du personnel

Les élus du conseil communautaire ont été destinataire du règlement intérieur du personnel en même temps que la convocation. Ce règlement a reçu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 22 mars. Il a vocation à arrêter l'organisation interne des services, les droits et obligations du personnel et des personnes qui interviennent pour la collectivité.

M. Hermand apporte une observation sur le décret de 2000 qui doit être accompagné du décret de 2001 et l'article 1382, 83 et 84 qui ont été renumérotés en 2016.

Ces modifications seront apportées au règlement. Le conseil délibère à l'unanimité.

Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'aide-soignante au S.S.I.A.D

Une délibération est nécessaire pour modifier la durée hebdomadaire d'une auxiliaire de vie du S.S.I.A.D, pour les besoins du service. Cette agente effectue actuellement 30 heures hebdo, et pourrait passer à temps complet (35 heures) à compter du 1er mai 2019.

M. Dumouchel demande si la Croix Rouge a donné son accord.

M. Picard répond que cette proposition est faite en concertation avec la Croix Rouge, avec qui la collectivité a des échanges quotidiens.

Le conseil délibère à l'unanimité

Remboursement de frais de déplacement des agents

La C.C.4.R a délibéré en mars 2017 pour le remboursement des frais de déplacement des agents, dans le cadre de leur fonction. L'arrêté du 26 février dernier modifie l'arrêté du 3 juillet 2006, revalorisant le montant des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel. Dans cette délibération, doit également être précisé le remboursement des frais autres, comme le péage, le stationnement, sur présentation d'un justificatif. En application du décret, ces nouvelles modalités de remboursement de frais entrent en vigueur au 1er mars 2019.

Mme Legendre demande si le remboursement se fait à la puissance fiscale du véhicule.

M. Picard lui répond qu'effectivement ce remboursement se fait de cette manière comme le précise le décret.

Remboursement de frais de déplacement des élus

Sur la base de la délibération prise par le conseil le 18 juillet 2017, le décret cité ci-dessus revalorisant le montant des frais de remboursement, s'applique également pour les élus, dans le cadre de leur déplacement. Il est rappelé, que les remboursements de frais interviennent pour les commissions externes, réunions connexes, les déplacements nécessaires pour remplir les fonctions de représentants de la CC4R, dans les instances externes (Préfecture, département, région, PETR, S.M.N etc…). Cette revalorisation entre en vigueur au 1er mars 2019, comme le précise le décret.

M. Picard salue les efforts faits par les élus pour favoriser le co-voiturage.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Mise en place de l'I.F.R.S.T.S à la crèche de Forges les Eaux

L'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (I.F.R.S.T.S) doit être mise en place par voix délibérative, pour le grade d'E.J.E. (éducateur de jeunes enfants) pour une agente qui effectue actuellement un remplacement à la crèche de Forges-les-Eaux et pour la directrice qui reprendra son poste dès qu'elle reviendra de sa convalescence.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Approbation du règlement de fonctionnement du multi-accueil de Forges-les-Eaux

Conséquence du transfert de compétence petite enfance, de la crèche de Forges à la CC4R, le conseil doit délibérer pour approuver le règlement de fonctionnement de cette structure qui a été transmis à chacun des élus. Le document a été élaboré en collaboration avec le personnel de la crèche.

Le conseil communautaire à l'unanimité.

Approbation du projet d'établissement du multi-accueil de Forges-les-Eaux

Comme évoqué ci-dessus (conséquence du transfert de compétence), la CC4R doit délibérer pour approuver le projet du multi accueil de Forges-les-Eaux, qui a été transmis aux élus. Le document a été élaboré en collaboration avec le personnel de la crèche.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de signer un groupement de commandes pour intégrer la ville de Gournay-en-Bray au marché d'A.M. O pour l'étude de la D.S.P.

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention avec la mairie de Gournay-en-Bray pour intégrer cette commune au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de la D.S.P (délégation de service public) pour la partie A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement). Le projet de convention a été adressé à chacun des élus.

M. Dumouchel demande si le coût est connu et comment il sera réparti.

M. Picard lui répond qu'une quote-part sera faite en fonction du montant, qui n'est pas encore connu, qui le sera lorsque l'entreprise sera retenue.

M. Duclos revient sur la restitution de la compétence, dépense, emprunt, il pense cela est risqué pour la ville de Gournay qui portera tout cela à sa charge.

M. Picard répond qu'il a été décidé collectivement de prolonger la DSP jusqu'en fin d'année. La facture est connue. Une répartition des coûts pourrait être partagée avec les communes qui ont des enfants qui fréquentent l'ALSH. L'étude de la DSP permettra précisément de connaître les chiffres pour les années à venir.

M. Duclos demande qui prend en charge les emprunts au 1er janvier 2019.

M. Picard répond que la communauté de communes continue à prendre en charge le paiement de l'emprunt et il pourra y avoir une quote-part à redéfinir, cela fait partie de l'analyse qui devra être menée avant la fin de l'année pour pouvoir ensuite émettre les titres de recouvrement.

M. Duclos conclu en précisant qu'il aurait été tellement plus simple que la CC4R conserve la compétence petite enfance et centre de loisirs.

M. Picard répond qu'il est d'accord avec cette remarque mais ce n'est pas comme cela que les élus l'ont décidé.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Informations et questions diverses

M. Picard aborde les informations diverses suivantes :

- Rappel de la réunion pour les 22 communes ayant participé au groupement de commandes des travaux de voirie : Brémontier, Beauvoir, Bézancourt, Bosc-Hyons, Bouchevilliers, Cuy, Dampierre, Doudeauville, Elbeuf, Ernemont, Gaillefontaine, Gancourt, Gournay, Haussez, La Bellière, La Feuillie, Mauquenchy, Ménerval, Mont-Rôty, Nolléval, St Michel, Sigy. Cette réunion a lieu le jeudi 2 mai à 19h, salle Jacques Moinet Dampierre en Bray. (Mail du 11 avril).

- Pour les communes qui souhaitent participer au groupement de commandes de l'entretien des poteaux incendie, les réponses doivent intervenir rapidement.

  M. Picard rappelle la responsabilité des maires sur le bon fonctionnement des hydrants.

  M. Cosquer informe les élus que le SDIS va organiser le schéma de défense incendie et va le proposer aux communes.

  M. Nottias informe les élus qu'il a reçu la visite du SDIS pour dossier de permis pour un hangar. Il précise qu'une bouche incendie est située à 430m, mais malgré cela, le SDIS refuse le permis et demande au professionnel de créer une réserve dans sa propriété.

M. Grisel demande si l'achat de l'appareil de vérification du débit peut être envisagé par la CC4R.

M. Picard lui répond que c'est une bonne idée mais il faut gérer la mise à disposition du matériel, l'utilisation, et ensuite certifier le débit.

M. Delwarde précise qu'il a fait contrôler ses poteaux par Véolia il y a 6 mois et a reçu son attestation.

- M. Picard rappelle aux élus que les associations doivent faire parvenir leur dossier de demande de subvention 2019 avant le 30 avril prochain.
- M. Picard informe les élus que suite à la dernière visite mise en place par la Région, il a été décidé d'organiser « la cité des métiers itinérante », qui se déroulera le mardi 14 mai matin à l'Atelier à Gournay-en-Bray.
- M. Picard rappelle la Conférence des Maires de la CC4R le jeudi 23 Mai à 18h00 à l'Atelier à Gournay-en-Bray.
- M. Picard informe les élus que la réunion de présentation des travaux du numérique sur le territoire, en présence de P. Martin et V. Lucot-Avril, F. Demailly, se déroulera lors du conseil du jeudi 4 juillet à 19h, salle des fêtes de Cuy St Fiacre.

Mme Legendre a une question de la part d'un élu absent à la réunion de ce soir, concernant la commission aménagement de l'espace (dossier gendarmerie), elle demande quand se déroulera la prochaine commission.

M. Ducrocq lui répond que lorsqu'il organise une réunion, il y a peu d'élus présents (3 élus à la dernière commission). Néanmoins, une réunion est prévue fin mai/début juin.

M. Devin informe les élus que le test du broyage de branchage se fera demain (vendredi 26 avril) et que les personnes intéressées peuvent récupérer le broyage, en déchetterie de Gournay-en-Bray, (environ 1200m3 de déchets).

- M. Picard conclu la réunion en précisant que le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 6 juin à 19h à la salle des fêtes de Neufmarché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.